



**Compte-rendu  
de la séance du Conseil Municipal  
du 22 FEVRIER 2022**

Nombre de membres en exercice : 19

Par suite d'une convocation du 15 Février 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 19 heures 30, sous la présidence de madame Evelyne BOSSU, Maire.

**Présents : 11**

Evelyne BOSSU, Maire	Ariane MARTIN, adjointe	Carole BOUILLONNEC, adjointe
Nicolas BELANGÉ, adjoint	Gérard GENNISSON	Sylviane LEPAPE
Jean-Pierre BAZIN	Sheila DEPUILLE	Pierre-Antoine DHUICQ
Nicolas PRIOUX	Sébastien RAVOISIER	

**Absents et pouvoirs : 08**

Xavier BACHELET, adjoint	Pouvoir à	Gérard GENNISSON
Philippe CHAUVET	Pouvoir à	Sébastien RAVOISIER
Agnès AGLAVE-LUCAS, adjointe	Pouvoir à	Sylviane LEPAPE
Sandrine LHORSET	Pouvoir à	-
Nathalie GROM	Pouvoir à	Nicolas BELANGE
Vincent DELCHOQUE	Pouvoir à	Carole BOUILLONNEC
Caroline BOURG	Pouvoir à	Nicolas BELANGE
Patricia CHAILLOU-LEPAREUR	Pouvoir à	Nicolas PRIOUX

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gérard GENNISSON est désigné pour remplir cette fonction.

En application de l'article 10 de la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions sanitaires, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur à compter de la promulgation de cette Loi soit à partir du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022 : Possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes.

La séance se tiendra en séance publique avec un nombre limité permettant de respecter les mesures sanitaires dites « barrière » : la distanciation physique et port du masque obligatoire lié à la crise sanitaire en vigueur.

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du compte-rendu séance du 11 Janvier 2021

1. Urbanisme : désignation d'un élu délégué à la signature
2. Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome : Modification des statuts pour la désignation des délégués
3. Personnel Communal : autorisation des IHTS
4. Délégation au Maire : mise à jour décision n° 13-2020 du 26/5/2020

Questions diverses

Madame le Maire, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.  
Le dernier compte rendu du 11 Janvier 2022 est adopté sans observation.

### 03-2022

#### Urbanisme : désignation d'un.e élu.e délégué.e à la signature

Madame le Maire

Informe, au titre de la réglementation en vigueur,

Lorsque le maire est intéressé par un projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision,

Au titre de l'Article L422-7 du code de l'urbanisme - Version en vigueur depuis le 01 octobre 2007, d'une Ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 - art. 15 - JORF du 9 décembre 2005 en vigueur le 1er octobre 2007

Demande à l'assemblée municipale de procéder à la désignation d'un.e élu.e pouvant signer les documents d'urbanisme lorsque ceux-ci sont au nom de Madame le Maire ou de son mandataire.

Madame Ariane Martin, première adjointe, est désignée pour cette délégation de signature.

**Décision : approbation**

### 04-2022

#### Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome : modification des statuts pour la désignation des délégués

Madame le Maire

Expose à l'assemblée municipale que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome, lors de son assemblée générale en date du 14.12.2021, a procédé à la modification des statuts au titre de la représentativité des communes pour la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Rappelle les désignations de la délibération n° 29-2020 du 26 Mai 2020,

Précise qu'il convient d'ajuster cette décision à un délégué titulaire et un suppléant pour correspondre aux nouveaux statuts adoptés,

Demande à l'assemblée de se prononcer,

Le conseil municipal décide les désignations comme suit :

<b>Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome – (SIAA) - D 29-2020</b>	
Délégué titulaire	BOUILLONNEC Carole
Délégué Suppléant	BAZIN Jean-Pierre

**Décision : approbation**

### 05-2022

#### Personnel Communal : Autorisation aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

Madame le Maire expose la nécessité de la mise en place de l'autorisation des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) se rattachant à la décision n°02-2022 adoptée en séance du 11 Janvier 2022 de mise en place de l'astreinte d'exploitation pour la filière technique notamment pour le service technique communal au titre de la viabilité hivernale.

Donne lecture du projet de délibération,

Rappelle l'avis favorable en date du 21/12/2021 du Comité Technique Paritaire (Astreinte),

Madame le Maire soumet cette décision à l'assemblée municipale

**Décision : approbation**

**06-2022**

**Délégation de Compétences du Conseil Municipal au Maire**

Madame le Maire

Rappelle la décision n° 13-2020 du 26 mai 2020

Sollicite l'assemblée Municipale pour la mise de cette décision notamment pour la mise à disposition des locaux communaux en y ajoutant les équipements sportifs, comme suit :

- Décider la mise à disposition des équipements sportifs aux associations sous forme de convention de mise à disposition gratuite ou onéreuse  
Permettant la mise à jour des conventions.

Madame le Maire demande à l'assemblée municipale de statuer.

**Décision : approbation**

Questions diverses : néant

L'ordre du jour étant épuisé, sans autre question de l'assemblée municipale, Madame le Maire, procède à la clôture de séance à 20 heures 30.

Evelyne BOSSU,  
Maire

